

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 Septembre 2019

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le dix-neuf septembre deux mil dix-neuf, dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël - FAYET Noël – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HERVIER Brigitte – GUILLON Frédéric

Absents : LOUSTALNIAU Olivier – CHAZEL Violaine – GONCALVES Céline

Secrétaire de séance : JALLET Jean-Philippe

#### CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal fixe, ainsi qu'il suit, les tarifs des repas à la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

- |                            |        |
|----------------------------|--------|
| - repas enfant             | 2.35 € |
| - repas enfant occasionnel | 2.75 € |
| - repas adulte             | 4.15 € |

#### SDE 03 – ADHESION DES VILLES MONTLUÇON, MOULINS ET VICHY

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au Syndicat départemental d'énergie de l'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### COMPTABILITE – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal admet en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 56.95 € au titre de l'année 2019.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### DEMANDE RECONNAISSANCE CALAMITES AGRICOLES « SECHERESSE »

Le Conseil Municipal, suite à la sécheresse de cet été, demande l'ouverture de la procédure de reconnaissance calamités agricoles et confirme les termes de la délibération en date du 14 Mars 2012 relative au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Fait à SORBIER, le 23 Septembre 2019

Le Maire,  
PUJOS Henri

